Image not found or type unknown

FPT - Fin de contrat et heures supplémentaires

Par **Barbara G**, le **07/11/2017** à **16:41**

Bonjour,

Je suis actuellement contractuelle au sein de la fonction publique territoriale.

J'ai annoncé à mon administration que je quittais mon service au terme de mon contrat le 31 décembre 2017 (Ce n'est donc pas une démission mais une fin de contrat).

Je cumule des congés (11 jours) et des heures supplémentaires.

Je souhaiterais poser mes congés et heures supp afin de partir plus tôt.
Or, mon employeur trouve mon départ trop tôt (vers le 7 décembre).

Mon employeur peut-il m'obliger à me faire payer mes heures pour que je puisse partir quand il le décide ?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **07/11/2017** à **17:00**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...
A ma connaissance, en tout cas pour les congés payés, normalement, ils devraient être pris avant la fin du CDD de droit public, sinon, ils sont perdus...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés